

La formation à la création d'entreprise

Description

La formation à la création d'entreprise a pour objectif d'aider l'entrepreneur à [créer son entreprise](#). Avant de vous lancer dans un projet entrepreneurial, il est important de bien comprendre les enjeux de la création d'entreprise. En effet, grâce à ce dispositif, l'entrepreneur acquiert de nouvelles connaissances concernant la création d'entreprise. On fait le point avec vous.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

[Suivre notre formation sur la création d'entreprise](#)

Pourquoi suivre une formation à la création d'entreprise ?

Avant de se lancer dans un projet entrepreneurial, il peut être intéressant pour l'entrepreneur de suivre une formation à la création d'entreprise. Il existe plusieurs organismes qui dispensent ces formations afin de mieux **appréhender les enjeux de la création d'une entreprise**.

En effet, la formation permet notamment à l'entrepreneur d'**anticiper et de bien préparer son projet** de création :

- Identifier les points clés de pilotage du projet ;
- Maîtriser plusieurs outils permettant d'éviter les erreurs de débutant lors de la phase de démarrage de l'entreprise ;
- Rencontrer d'autres chefs de projet, ce qui peut conduire au développement de réseaux professionnels ou sociaux pertinents ;
- Repérer les centres de ressources qui seront utiles lors du lancement de l'entreprise ;
- Formaliser des business plans réalistes et mettre en place sa stratégie d'entreprise.

Zoom : Afin de vous soulager de certaines formalités administratives, il est suggéré de faire appel à un professionnel tel que LegalPlace. Notre société se charge d'effectuer toutes les démarches liées à la [création de votre entreprise](#) telles que l'immatriculation et la génération des statuts. Le processus est très simple : il vous

suffit de répondre à un formulaire rapide, puis de transmettre les justificatifs demandés.

Quels sont les différents organismes de formation ?

Il existe plusieurs dispositifs de formation accessibles aux entrepreneurs qui souhaitent [créer une entreprise](#) : la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), la Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) ou encore France travail (anciennement Pôle emploi) qui proposent des formations dédiées à la création d'entreprise.

La chambre du commerce et de l'industrie (CCI)

La chambre du commerce et de l'industrie (CCI) accompagne les entrepreneurs dans leur projet de création d'entreprise. La CCI propose notamment une formation intitulée « **5 jours pour entreprendre** » permettant aux entrepreneurs de construire leur projet de création d'entreprise.

En outre, la formation de la CCI permet aux entrepreneurs d'**acquérir la certification de compétences** « Création d'entreprise : identifier les points clés pour un projet réussi ».

Par ailleurs, la formation est dispensée à distance ou en présentiel. Le prix de cette formation est de **690 €**

Bon à savoir : Il est possible de financer la formation avec votre CPF (Compte personnel de Formation), mais également de bénéficier d'un tarif réduit ou d'autres prises en charge.

La chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)

La chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) propose également une formation à la création d'entreprise. La CMA propose notamment un **stage de préparation à l'installation (SPI)**. L'objectif de ce stage est d'acquérir des compétences concernant la **création et de gestion d'une entreprise**.

Par ailleurs, les entrepreneurs peuvent également bénéficier d'un **accompagnement et d'un suivi** sur plusieurs thèmes : fiscalité, réseaux sociaux, gestion d'une entreprise, etc.

Les formations de France Travail

Les dispositifs prévus par **France Travail** ont pour objectif de permettre aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'une aide et de se former sur la création d'entreprise.

Le [Nacre](#) (nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise) est un dispositif proposé par France Travail qui constitue une **aide au montage de projet** pour les entrepreneurs qui souhaitent reprendre ou créer une entreprise.

Par ailleurs, ce dispositif d'accompagnement est valable **pendant 3 ans maximum**. Cet accompagnement consiste notamment une aide financière ainsi qu'un suivi personnel réalisé en 3 étapes :

- L'aide au montage ;
- L'aide au financement ;
- L'accompagnement.

Les entrepreneurs qui **remplissent les conditions nécessaires** peuvent en bénéficier :

- Demandeurs d'emploi ;
- Inscrits à France travail ;
- Bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Jeunes porteurs de projet de 18 à 25 ans.

En outre, il existe d'autres programmes de formation à la création d'entreprise dont l'objectif est de réaliser une **analyse approfondie du projet entrepreneurial**, une étude de sa viabilité, la recherche de financement du projet ou encore l'élaboration d'un business plan.

Bon à savoir : Les auto-entrepreneurs peuvent également bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins et à la [création d'une micro-entreprise](#).

Les formations dédiées à la création d'entreprise

- 1 Les formations de la chambre du commerce et de l'industrie
- 2 Les formations de la chambre des métiers et de l'artisanat
- 3 Les formations de Pôle Emploi
- 4 La formation "je Deviens Entrepreneur" par l'ADIE
- 5 Les formations de l'ONIFF-PL

LegalPlace.

Quels sont les autres dispositifs de formation à la création d'entreprise ?

Outre la CCI, la CMA et France Travail, il existe d'autres organismes permettant aux entrepreneurs de se former.

La formation en ligne de LegalPlace

LegalPlace propose une formation à destination des entrepreneurs intitulée "*Les indispensables pour la création d'entreprise*". Cette formation en ligne est composée de **8 modules vidéos** :

1. Présentation et déroulement de la formation ;
2. Trouver son idée et réaliser une étude de marché ;
3. Construire son business plan ;
4. Le financement de votre entreprise ;
5. Les différents statuts juridiques ;
6. Les obligations comptables, sociales et fiscales ;
7. Les formalités administratives ;
8. Les indispensables après la création d'entreprise.

De nombreuses **ressources complémentaires** sont mises à votre disposition afin de parfaire votre formation, et vous permettre de créer votre entreprise sereinement.

L'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique)

L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) offre une formation intitulée « **J'entreprends avec l'Adie** ».

Il s'agit d'une **formation gratuite dispensée en 3 jours** permettant aux entrepreneurs de :

- Faire le point sur leur projet ;
- S'informer sur les moyens de financements de leur projet ;
- Développer et d'acquérir les compétences nécessaires pour la création d'une entreprise.

L'ONIFF-PL

L'Office Nationale d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales (ONIFF-PL) propose des formations pour la **création d'une entreprise libérale**.

Ces formations d'une **durée de 2 à 5 jours par an** ont pour objectif d'accompagner les entrepreneurs exerçant une profession libérale sur les thèmes suivants :

- Cadre juridique de l'entreprise ;
- Comptabilité et fiscalité ;
- Communication et la visibilité de l'entreprise sur les réseaux sociaux ;
- Professions libérales et leur environnement.

Où peut-on se former ?

Pour effectuer une **formation à la création d'entreprise**, vous pouvez vous rapprocher des réseaux d'accueil des porteurs de projets. L'aide apportée par ceux-ci varie en fonction de la situation personnelle du porteur de projet et de la nature de son activité.

Nature de l'activité

Commerciale et industrielle

Artisanale

Agricole

Libérale

Dispositifs de formation

Chambre de Commerce et de l'Industrie

Chambre de Métiers et de l'artisanat (CM)

Chambre de l'agriculture, CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et milieu rural)

ONIFF-PL

Si vous êtes demandeur d'emploi, les organismes tels que **France travail** ou **l'Apec** proposent plusieurs services pour étudier le projet de création ou la reprise d'entreprise comme alternative de retour à l'emploi.

Par ailleurs, si vous êtes en situation de handicap, l'association "h'up entrepreneurs" est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet.

Bon à savoir : Il existe également des sites en ligne qui dispensent des formations dans le cadre de la création d'entreprise selon le domaine visé.

Quelles aides pour la formation à la création d'entreprise ?

Pour financer sa formation à la création d'entreprise, il existe plusieurs dispositifs d'aides. Ces dispositifs permettent d'une part, de bénéficier d'une prise en charge des coûts de formation, et d'autre part, de percevoir une rémunération durant la formation.

Ces aides de financement sont soumises à certaines conditions et dépendent de la situation de l'entrepreneur.

Les aides pour les demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi bénéficient de certaines aides via les **conventions régionales**, notamment avec la DREETS ou encore avec le FSE (Fonds Social Européen). D'autre part, les demandeurs d'emploi peuvent également demander une **aide individuelle à la formation** auprès de France travail si celle-ci n'est pas couverte par un autre dispositif.

Les aides pour le salarié

Quant aux salariés, ils peuvent également **compte personnel de formation (CPF)**. Toutefois, cette action nécessite d'obtenir l'accord de votre employeur sur le choix de cette formation. Il peut également passer par le biais du projet de transition professionnelle (PTP) qui offre des formations destinées à une certification, une promotion ou une reconversion.

Les aides pour l'entrepreneur

L'entrepreneur peut également se former en contactant un des organismes contribuant à la formation continue :

- L'Agefice si l'entreprise exerce une activité commerciale ;
- Le FIF PL au service de la formation des professionnels libéraux ;

Le Fonds d'assurance formation (FAF) si l'activité relève du secteur artisanal.

FAQ

Quelles sont les 3 types d'entreprises les plus courantes ?

Les 3 types d'entreprises les plus courantes sont les suivants : l'entreprise individuelle (comprenant le régime particulier de la micro-entreprise) qui permet de lancer son activité seul, les sociétés de personnes, notamment SARL, EURL, SNC, etc., qui sont des structures dans lesquelles il existe un lien fort entre les associés et les sociétés par actions (SAS, SASU, SA, etc.).

Où effectuer le SPI ?

Pour s'inscrire au stage de création d'entreprise, il faut se rapprocher de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat compétente, soit à distance par le biais d'une procédure dématérialisée ou par voie postale.

La demande de formation peut-elle émaner de l'employeur ?

La demande peut tout à fait provenir de l'employeur s'il souhaite vous faire évoluer et monter en compétence.